

COMPTE RENDU DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Le vingt juillet deux mil vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement dans la Salle d'animations afin de mettre en pratique le respect des protections sanitaires en cours liées au COVID-19, sous la présidence de Madame Catherine RABOURDIN, Maire.

Date de convocation : 21/08/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers délibérant : 15

Présents : Virginie Bernard, Isabelle Alliot, Paula Bialka, Xavier Blanchard, Maryline Combier, Géraldine Collignon, Thierry Demule, Véronique Ducros, Benjamin Gasquet, Jean-François Grizard, Franck Porreca, Catherine Rabourdin, Sylvain Rosier, Guy Sobrier et Laurent Vilgicquel.

Secrétaire de séance : Véronique Ducros

Mme le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2020 est accepté à l'unanimité.

Madame le Maire demande de rajouter 3 points complémentaires à l'ordre du jour :

- Proposition de commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Demande de subvention au Département – Espaces extérieurs Places Mairie et Eglise,
- Accord de principe étude antenne.

Cette demande est acceptée.

1 – Commissaires – Commission intercommunale des impôts directs- Proposition (2020-036)

L'article 1650 A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque EPCI soumis au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission est composée :

- du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission,
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROPOSE en qualité de commissaires à la CIID :

- Monsieur Laurent VILGICQUEL,
- Monsieur Jean-François GRIZARD.

2 – Demande de subvention au titre des amendes de police 2020 (2020-037)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, le Conseil Général accorde une dotation relative au produit des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants, compétentes en matière de voirie.

Cette subvention concerne les travaux relatifs à la circulation routière.

Dans le cadre des travaux à venir, il est prévu :

- La pose des panneaux de signalisation,
- Le marquage au sol,
- L'achat et l'installation d'un radar pédagogique,

l'ensemble pour un montant de 7.733,20€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à instruire le dossier de demande de subvention.

3 – Demande de subvention au Département – Elargissement du Chemin du Stade (2020-038)

Madame le Maire explique que :

- Vu la construction du lotissement Le Clos des Vignes 2,
- Considérant l'augmentation de la circulation à venir sur le Chemin du Stade afin de desservir ce lotissement,
- Considérant l'étroitesse de cette voie, et pour assurer la sécurité de ses utilisateurs,

Il est nécessaire de procéder à un élargissement de cette voie et revoir le plan de circulation de ce secteur.

Dans le cadre de ces travaux à venir, il est possible de solliciter auprès du Département une subvention pour un montant subventionnable de 180.000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à instruire le dossier de demande de subvention.

Madame le Maire précise que les travaux devraient pouvoir démarrer au mieux en avril 2021.

4 – Demande de subvention au Département – Places de la Mairie et de l'Eglise (2020-039)

Madame le Maire explique que dans le projet de mandat, il est prévu de réhabiliter les trois places du centre bourg.

Un dossier avait été débuté sous l'ancienne municipalité pour le réaménagement des abords de la Mairie. Les services du Département ont été recontactés pour réactualiser le dossier en adéquation avec les attentes actuelles.

Dans le cadre de ces travaux à venir, il est possible de solliciter auprès du Département une subvention pour un montant subventionnable de 600.000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à instruire le dossier de demande de subvention.

5 – Demandes de subventions à la Région

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancienne municipalité avait déposé une demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de la place de la mairie qui est actuellement considérée incomplète.

Madame le Maire expose qu'il serait possible de solliciter la Région dans le cadre du Contrat Bonus Relance ou du Contrat Ambition Région pour des demandes de subvention.

Une rencontre est prévue mi-septembre avec la Conseillère Régionale pour étudier les meilleures opportunités.

Le conseil municipal pourra alors délibérer sur le sujet au conseil du mois d'octobre.

Par ailleurs, dans le cadre de la réfection des trottoirs qui interviendra en fin d'année, une campagne d'informations va être lancée auprès des riverains pour que les haies débordant des propriétés soient taillées.

6 – Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 (2020-040)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- Du versement d'une prime exceptionnelle de 150 € pour les agents de la commune de Lacenas qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

7 – Autorisation de signature d'une convention de rupture conventionnelle (2020-041)

Vu le courrier de [REDACTED] sollicitant une rupture conventionnelle,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72 instaurant la rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et, à partir du 1er janvier 2020, son expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires titulaires.

A l'initiative de Madame le Maire de Lacenas, un entretien préalable s'est déroulé le 04 août 2020.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de rupture conventionnelle.

Compte tenu de l'ancienneté de service et de la rémunération brute de référence de [REDACTED] [REDACTED] les parties proposent de fixer le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 548,03 €.

La date de cessation définitive de fonctions serait fixée au 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 548,03 €,
- fixe la date de cessation définitive de fonctions au 21 septembre 2020.
- autorise Madame le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec [REDACTED]

8 – Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel (2020-042)

Madame le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de **Lacenas** des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, la commune de Lacenas a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,

Suite à une mise en concurrence, il est proposé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à l'offre de GROUPAMA- CIGAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : décide d'adhérer au contrat d'assurance GROUPAMA-CIGAC à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune de Lacenas contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :

Désignation des risques assurés	Formule de franchise par arrêt	Taux
Décès + accident de service / maladie professionnelle + longue maladie, maladie longue durée + maternité / état pathologique / adoption / paternité + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, + Maintien des droits après épuisement des droits statutaires + Invalidité temporaire + Invalidité résultant de blessures de guerre	<input type="checkbox"/> 10 jours fermes	6,30%
	<input checked="" type="checkbox"/> 15 jours fermes	6,12%
	<input type="checkbox"/> 30 jours fermes	5,78 %

Le taux global de cotisation s'élève à : 6,12 %. L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants :

- le traitement brut indiciaire
- la NBI
- les charges patronales pour un taux forfaitaire de 42 %

Article 2 : décide d'adhérer au contrat d'assurance GROUPAMA-CIGAC à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune de Lacenas contre les risques financiers des agents affiliés au régime général IRCANTEC dans les conditions suivantes :

Désignation des risques assurés	Formule de franchise par arrêt	Taux
Maladie ordinaire + grave maladie + reprise à temps partiel thérapeutique + maternité / état pathologique / adoption / paternité + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique + accident imputable au service et maladie professionnelle	<input type="checkbox"/> 10 jours fermes	1,09%
	<input type="checkbox"/> 15 jours fermes	1,00%
	<input checked="" type="checkbox"/> 30 jours fermes	0,87%

Le taux global de cotisation s'élève à : 0,87 %. L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants :

- le traitement brut indiciaire
- la NBI
- les charges patronales pour un taux forfaitaire de 32 %.

Article 3 : autorise l'autorité territoriale à signer le contrat d'adhésion avec GROUPAMA – CIGAC, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

9 – Décision modificative n°02-2020 (2020-043)

Vu la délibération N°2020-004 du conseil municipal en date du 20 février 2020 approuvant le Budget Primitif,

Compte-tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires tant en section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Article	Libellé	Section	Sens	Opération	Montant Proposé	Montant Voté
021/021	Virement section fonctionnement	Invest.	R		31 232,00	31 232,00
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D		31 232,00	31 232,00
10226/10	Taxe d'aménagement	Invest.	D		5 008,00	5 008,00
204182/204	Autres : Bâtiments et instal.	Invest.	D		-1 500,00	-1 500,00
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest.	D	16	-11 005,00	-11 005,00
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest.	D		12 878,00	12 878,00
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest.	D		6 915,00	6 915,00
2151/21	Réseaux de voirie	Invest.	D		13 415,00	13 415,00
2151/21	Réseaux de voirie	Invest.	D	19	3 480,00	3 480,00
2152/21	Installations de voirie	Invest.	D		2 041,00	2 041,00
60631/011	Fournitures d'entretien	Fonc.	D		1 000,00	1 000,00
61522/011	Entretien de bâtiments	Fonc.	D		-127 157,00	-127 157,00
615221/011	Bâtiments publics	Fonc.	D		127 157,00	127 157,00
615228/011	Autres bâtiments	Fonc.	D		5 900,00	5 900,00
6226/011	Honoraires	Fonc.	D		600,00	600,00
7482/74	Compensat° perte taxe addit° mut	Fonc.	R		37 307,00	37 307,00
7788/77	Produits exceptionnels divers	Fonc.	R		1 425,00	1 425,00
TOTAL		Fonc.	D		38 732,00	38 732,00
TOTAL		Fonc.	R		38 732,00	38 732,00
TOTAL		Invest.	D		31 232,00	31 232,00
TOTAL		Invest.	R		31 232,00	31 232,00

Madame le Maire informe qu'elle recevra l'association Patrimoine Beaujolais ayant pour but du mécénat d'entreprise pour le patrimoine, dans le cadre de la rénovation des lavoirs et de la Chapelle Saint-Paul.

10 – Accord de lancement d'une étude pour l'implantation d'une antenne de téléphonie (2020-044)

Madame le Maire de Lacenas, rappelle que la précédente municipalité avait été contactée par la Société Bouygues pour l'implantation d'une antenne de téléphonie sur la commune, et que celle-ci a repris les démarches après le renouvellement du conseil municipal. Suite à la réunion de présentation faite par la société aux élus, Madame le Maire souhaite mettre au vote, à bulletin secret, la question du lancement des études du projet d'antenne.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret, à 14 voix pour et 1 voix contre,

- **ACCEPTE** le lancement des études d'implantation d'une antenne sur la commune au profit de la Société Bouygues.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe les élus que 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption, à savoir :

- La vente d'une habitation cadastrée A n°622 sise 487 Grand'Rue appartenant à M. Benjamin VERE,
- La vente d'une habitation cadastrée A n°1272-1274 et 1275 sise 209 Grand'Rue appartenant à M. Xavier GOURNAY de GRANCOUDRAY et Mme Méline NESME,
- La vente d'une habitation cadastrée A n°760 sise 156 Avenue de l'Europe appartenant à M. Christophe CUENOT et Mme Sophie ARDIOT.

Travaux et subventions :

Mme le Maire présente au conseil un tableau reprenant l'ensemble des travaux réalisés, en cours ou en projet depuis le début du mandat avec les possibilités de demandes de subventions.

Ce tableau sera tenu à jour et réactualisé sur toute la durée du mandat.

Il est fait remarquer que, quand cela est possible, il serait bien de privilégier des entreprises de la commune ou sinon locales.

Informations CAVBS :

- Un séminaire de rentrée a eu lieu fin septembre avec l'ensemble des maires de l'agglomération.
- Dans le contexte sanitaire et économique complexe actuel, il est difficile d'établir un bilan net de la situation des entreprises du secteur.
- Des aides ont été attribuées aux entreprises. Au niveau de l'agglomération il reste des fonds pour des demandes d'aides en faveur des entreprises du tourisme et de l'évènementiel. Les dossiers doivent parvenir avant la fin de l'année.
- Au niveau du projet de territoire, une renégociation du SCOT va débiter.

- De nouvelles commissions vont être mises en place, elles seront ouvertes à l'ensemble des élus de l'agglomération dès constitution de celles-ci.
- A partir de février 2021, le détail des votes et des propositions seront transmis à l'ensemble des conseils municipaux. Le déplacement des conseils communautaires dans les communes est envisagé.
- Deux dossiers seront particulièrement à l'étude dans les prochains mois : la création d'une aire d'accueil des gens du voyage et la création d'une 2^{ème} déchetterie sur le territoire de la CAVBS.
- Une journée de déchetterie mobile aura lieu à Lacenas le 17 octobre 2020. Il faudra peut-être en profiter pour voir avec l'école et le Sou des écoles pour éliminer du vieux matériel.

Journées du patrimoine :

Les journées du patrimoine se dérouleront le 19 et 20 septembre 2020. La chapelle Saint-Paul sera ouverte au public.

Alliade :

Madame le Maire indique qu'elle a eu 2 rendez-vous avec Alliade, l'un pour le lotissement des hauts de Bionnay, Rond-Point du Beaujolais, et l'autre pour le futur collectif au Clos des Vignes 2.

- Rond-point du Beaujolais :
Il reste 4 maisons en location. La liste des propriétaires et locataires va nous être transmises
Une réunion va être organisée avec les différents propriétaires pour finaliser la rétrocession de la voirie à la commune.
Par la suite, il sera nécessaire de procéder à un réaménagement de la zone.
- Collectif Clos des Vignes 2 :
Alliade nous a fait une demande pour se porter caution pour leur emprunt, en contrepartie de l'attribution de 3 logements. Un complément d'informations va nous parvenir.

Salon des Maires :

Le Salon des Maires se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre 2020.

Association la Bonne Europe :

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier concernant une visite le 19 septembre 2020, dans notre territoire Beaujolais, d'une délégation italienne composée de représentants institutionnels, d'associations et d'acteurs économiques présents dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Cette initiative vient de la volonté de mieux se connaître pour développer et favoriser les échanges avec l'Italie et vice-versa.

Travail des commissions :

Madame le Maire expose ce qu'elle attend des commissions dans un temps proche : Organisation d'une journée de nettoyage, Organisation du repas et des colis de fin d'année pour les anciens, Réflexion sur la gestion du fleurissement et la réduction de l'arrosage, Installation de mobilier urbain, Création d'une chorale.

Un concert de gospel organisé par la Classe en 3 aura lieu le 05 décembre à l'église.

Un concert dans le cadre du festival des Nouvelles Voix aura lieu le 17 novembre au Cuvage des Compagnons du Beaujolais

Madame le Maire rappelle qu'un travail sur un temps plus long sur les thèmes suivants devra avoir lieu : Politique de développement durable, Commerces de proximité, Zone artisanale, Patrimoine culturel.

Salles :

Monsieur Thierry Démule demande si l'utilisation de la salle d'animation par les associations est possible. Madame le Maire lui dit que les manifestations peuvent toujours être organisées sous réserve d'avoir fait une déclaration auprès de la Préfecture et d'en avoir reçu l'autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 h 25.

La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 05 octobre 2020 à 19h30.